

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification du Produit : Fils fourré de soudage en aciers faiblement alliés

1.2 Nom du Produit : Supershield 11

1.3 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3.1. Utilisations identifiées: Soudage

1.3.2. Usages déconseillés: Aucune

1.4 Nom du fabricant : HYUNDAI WELDING CO., LTD.

WeWork. 15~17fl, 507, teheran-ro, gangnam-gu, seoul, republic of Korea

Tel. +82-2-6230-6051~89, Fax. +82-2-522-2030, 525-7317

www.hyundaiwelding.com

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou de mélange:

Le produit est mis sur le marché sous forme solide.

2.1.1 *Classification selon le règlement Directive 1999/45/CE :*

Le mélange est classé comme R43, R42, Xn; R68/20, Xn; R48/20, 21, 22

2.1.2 *Classification selon le règlement (CE) No 1272/2008:* Le mélange est classé comme **Skin Sens.**

1. H317, Resp. Sens. 1 H334, STOT SE 2 H371, STOT RE 2 H373

2.2 Éléments d'Étiquetage:

Étiquetage conforme au règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



GHS08

GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H228 Solide inflammable

H261 Au contact de l'eau, dégage un gaz inflammable

H371 Peut endommager le système respiratoire.

H373 Peut endommager le système respiratoire par d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les fumées.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P309+P311 En cas d'exposition ou de malaise: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Conserver sous clé.

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Le mélange ne nécessite pas d'étiquette conformément à l'annexe I.

Annexe I, section 1.3 Dérogations aux exigences d'étiquetage pour des cas particuliers:

Conformément à l'article 23, la dérogation suivante s'applique:

Les métaux sous forme massive, les alliages, les mélanges contenant des polymères et les mélanges contenant des élastomères ne nécessitent pas d'étiquetage conformément à la présente annexe, s'ils ne présentent pas de danger pour la santé humaine par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou pour le milieu aquatique sous la forme dans lesquels ils sont mis sur le marché, bien que classés comme dangereux conformément aux critères de la présente annexe.

※ D'autre part, nous souhaitons proposer une classification et un étiquetage des fumées pour les travailleurs.

2.3 Autres dangers : Aucun.

3. COMPOSITIONS ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances: Aucun

3.2 Mélanges:

| Désignation chimique | CAS/EC No. | Conc.(%) Value(s) | Classification | | | |
|--|-----------------------|----------------------|--|---|-------------------|---------------------------------------|
| | | | 67/548/EEC | CLP | | |
| | | | | Code (s) de classe et de catégorie de danger | Mention de danger | Pictogramme / Mention d'avertissement |
| Fer ^{2,3} | 7439-89-6 / 231-096-4 | 85 à 95 | Xn; R68/20/21/22 Xn; R68/20/21/22 | STOT SE 2 STOT RE 2 | H371 H373 | GHS08 Warning |
| Aluminium ¹ (stabilisée) | 7429-90-5 / 231-072-3 | 1 à 4 | Hautement inflammable F; R11-15 | Substance qui, au contact de l'eau, émet un gaz inflammable Réagissez à l'eau. 2 Solide inflammable Flam. Sol. 1 | H261 H228 | GHS02 Danger |
| Strontium fluoride | 7783-48-4 / 232-000-3 | 1 à 3 | - | - | - | - |

¹ La substance est classée selon l'annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008.

² Substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail

³ La substance est classée selon l'inventaire C&L.

Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomère spécifique, soit sous la forme d'un mélange de plusieurs isomères. Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange des isomères.

* Pour le texte complet des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

4. – PREMIERS SECOURS

4.1 Description :

Inhalation: Prendre de l'air frais si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle et demander immédiatement de l'aide médicale.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. Pour une peau rougie ou boursoufflée, ou des brûlures thermiques, obtenir une assistance médicale à la fois.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau propre en attendant d'être transportées vers un service médical d'urgence. Ne pas laisser la victime se frotter ou serrer les yeux. Demander immédiatement de l'aide médicale.

Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Contacter le centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Aucun

5. – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction appropriés (poudre extinctrice, mousse, eau pulvérisée, dioxyde de carbone).

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Peut produire des gaz irritants ou toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes: Porter un équipement de protection individuelle approprié comme spécifié dans la section 8. Assurer une ventilation adéquate.

Pour les secouristes: Aucune donnée disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'Environnement: Évitez la dispersion des matériaux déversés et tout contact avec le sol, les eaux souterraines et de surface, les drains et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Reprenez mécaniquement.

Recueillir le matériel dans des conteneurs étiquetés et éliminer conformément aux exigences des autorités locales et régionales.

6.4 Références à d'autres sections: Voir section 7 pour des informations sur une manipulation sans danger.

Voir section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir section 13 pour des informations sur l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Le soudage peut produire des fumées, des gaz et des poussières dangereux pour la santé. Évitez de respirer ces fumées, gaz et poussières. Utilisez une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Porter un équipement de protection individuelle approprié tel que spécifié dans la section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune donnée disponible.

8. – CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle: Les limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail n'ont pas été établies pour les substances contenues dans le mélange.

8.2. Contrôles de l'exposition: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

8.2.1 Dispositifs techniques de commande appropriés: Utiliser une ventilation aspirante locale pendant toutes les opérations de soudage.

8.2.2 Equipement de protection individuel:

8.2.2.1 Protection des yeux: Porter une protection oculaire pendant les opérations de soudage, un casque et / ou un écran facial avec lentille filtrante.

8.2.2.2 Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants de protection (de soudage) appropriés pendant le soudage.

Autres: Portez des vêtements et des bottes de protection appropriés.

8.2.2.3 Protection respiratoire: Si la ventilation est insuffisante, utiliser un respirateur approprié ou un appareil respiratoire autonome.

8.2.2.4 Risques thermiques: Aucune donnée disponible.

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|------------------------|
| Aspect: | Solide (forme massive) |
| Odeur: | - |
| Seuil olfactif: | - |
| Valeur du pH: | - |
| Point de fusion/point de congélation: | - |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | - |
| Point d'éclair | - |
| Taux d'évaporation: | - |
| Inflammabilité (solide, gaz): | - |
| Limites d'explosion (Inférieure, Supérieure): | - |
| Pression de vapeur: | - |
| Densité de vapeur: | - |
| Densité relative: | - |
| Solubilité: | - |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | - |
| Température d'auto-inflammabilité: | - |
| Température de décomposition: | - |
| Viscosité: | - |
| Propriétés explosives: | - |
| Propriétés comburantes: | - |

9.2 Autres: Aucune donnée disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter: Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles: Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Fumées et gaz d'oxydes métalliques sont produits pendant le soudage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Substances: Aucune donnée disponible.

Mélanges:

Toxicité aiguë: Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration: Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité: Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en matière

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU: Aucune donnée disponible.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Aucune donnée disponible.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Aucune donnée disponible.

14.4 Groupe d'emballage: Aucune donnée disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement: Aucune donnée disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73 / 78 et au recueil IBC: Aucune

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les substances contenues dans le mélange ne sont pas soumises à une autorisation au titre du titre VII ni à des restrictions au titre VIII du règlement (CE) n ° 1907/2006.

Règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45 / CE et abrogeant Le règlement (CEE) n ° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n ° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769 / CEE du Conseil et les directives 91/155 / CEE, 93/67 / CEE, 93/105 / CE et 2000/21 / CE;

Règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006;

RÈGLEMENT (UE) N.453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) N.1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH);

DIRECTIVE 1999/45 / CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses;

DIRECTIVE DU CONSEIL du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (67/548 / CEE).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases de risque et mentions de danger pertinentes: -

Avertissement: Des instructions sur la manipulation des produits doivent être incluses dans le système éducatif sur le travail de sécurité (formation initiale, formation sur le lieu de travail, formation répétée) en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail.

Utilisations recommandées et restrictions (i.e. recommandations non statutaires du fournisseur):

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été désigné (point 1.2).

Étant donné que les conditions spécifiques d'utilisation du mélange sont hors du contrôle du fournisseur, il est de la responsabilité de l'utilisateur d'adapter les avertissements prescrits aux lois et réglementations locales. Les informations de sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ne peuvent être considérées comme des informations techniques sur le produit.

Sources des données clés utilisées pour établir la fiche de données de sécurité: La FDS a été élaborée conformément aux exigences fixées à l'annexe II du règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil. La FDS a été préparée en utilisant les données du producteur.

Objectif de la FDS: Le but de cette FDS est de fournir des informations pertinentes aux utilisateurs du produit afin d'assurer une manipulation et un contrôle appropriés des risques / dangers.

- Fin -